le monde libertaire

FÉDÉRATION ANARCHISTE
adhérente à l'IFA
ISSN 0026-9433

MAI 1993 - N° 1

(SUPPLÉMENT AU « MONDE LIBERTAIRE » HEBDOMADAIRE N° 914)

GRATUIT

Périodique des groupes La Villette et Pierre-Besnard de la Fédération anarchiste

19e arrondissement

Contre le chômage partageons le travail et les richesses

PARTAGE DU TRAVAIL ? En ces temps de chômage aggravé, l'expression est séduisante. Elle exprimerait l'idée, attirante ô combien, de partager entre tous les travailleurs et travailleuses, entre tous ceux qui composent la population active salariée, le travail disponible...

Partager, c'est être solidaire et entraider son prochain, son camarade; le partage s'affirme une notion éminemment positive, humaniste qui évoque la répartition de la terre entre ceux qui la travaillent — la *loi agraire* tant poursuivie et nulle part atteinte — le partage des biens, les *partageux,* le véritable communisme... Il n'est pas sans comporter également une résonance spirituelle, chrétienne, avec le partage du pain de la Cène ou la légende de saint Martin, qui aurait tranché son manteau en deux, dit-on, pour en couvrir un pauvre hère.

Parfois on en complète l'idée par le *choix,* avec le travail *à temps choisi,* on dit aussi le travail à *temps partagé...* Des groupes politiques — les Verts, par exemple — des associations, des syndicats, la CFDT ou bien encore le Syndicat des chômeurs, un quotidien, *la Croix,* et bien d'autres défendent aujourd'hui cette idée : partager le travail permettrait de réduire de manière significative le nombre de chômeurs.

Quoi que recouvre une telle expression, le mot pour la désigner est beau, et l'idée généreuse.

Quel est le réel, en regard d'une affirmation aussi généreuse ? Plus de trois millions de personnes sont aujourd'hui à la recherche d'un emploi. Le chômage français, lit-on dans les ouvrages spécialisés, est spécifique et plus lourd que dans les autres pays industriels de développement équivalent. Ainsi le chômage dans l'Hexagone atteint près de 12% de la population salariée contre 3% au Japon et 5% dans le territoire de l'ancienne RFA. En outre, le chômage se concentre dans la tranche d'âge des 16-25 ans où il frôle les 30% rien de moins. Une situation qui va encore s'aggraver en 1993 puisque ne seront pas réalisés les 2% de croissance nécessaire à assurer un emploi à la génération annuelle de jeunes qui arrivent sur le marché du travail. Plus grave encore, environ 100.000 emplois ont disparu au cours des douze derniers mois, en particulier dans l'industrie et le bâtiment et les travaux

Partager le travail : une idée généreuse.

publics (on recense dans ces secteurs une chute de 168.000 emplois, «compensés», si on ose dire, par des créations dans le commerce, les transports, la fonction publique). Ces divers éléments statistiques confirment les nouvelles caractéristiques de l'appareil économique français, une importante délocalisation des industries de main-d'œuvre — vers les «nouveaux dragons» de l'Asie du Sud-Ouest surtout — et un retard concernant les services. A cet égard, plusieurs publications économiques notaient récemment un différentiel important entre la France et ses principaux concurrents dans le secteur de la santé et des soins, y compris avec le Japon, pour de nombreux postes de travail, en contradiction avec la légende qui prétend que les Nippons ne rêvent que de production industrielle.

Aborde-t-on aussi la difficile question des revenus ? Le partage du travail proposé correspond-il à une réduction du revenu ? De quel revenu ? Les salaires, tous les salaires, du smicard à M. Calvet et autres P.-D. G., les revenus du capital, les revenus financiers, les plus-values boursières, les différentiels issus des spéculations sur la monnaie, les revenus immobiliers, les loyers encaissés par les propriétaires ? Le plus souvent, en fait toujours, on cite dans les pages sociales des organes de presse telle ou telle entreprise dans laquelle, après concertation entre «les partenaires sociaux», a été signé un accord dit de «partage du travail», qui prévoit une réduction d'horaire et de revenu en échange du maintien d'un certain nombre de postes de travail; et le plumitif de service n'oublie pas de souligner, en conclusion : «*Même la CGT a signé !*»

Des travailleurs d'une entreprise acceptent une baisse de leur niveau de vie afin d'éviter que des camarades de travail soient envoyés à l'ANPE locale, c'est parfaitement respectable et solidaire; on espère qu'ils ont profité des négociations pour jeter un coup d'œil sur les salaires de tout le monde, les notes de frais et autres dépenses de fonctionnement et de formation des cadres de direction, pour introduire un peu de partage solidaire dans tout cela... Est-ce une solution, est-ce la solution pour faire régresser le chômage ? La négociation entreprise par entreprise ?

Des acteurs sociaux, comme on dit, s'expriment à ce propos. Ils disent, par exemple, que ce sont les emplois les moins qualifiés, donc souvent les emplois féminins, qui sont en situation d'être le plus aisément partagés; c'est

Partager le travail : un os à ronger ?

donc à ceux qui gagnent le moins qu'on demanderait de réduire encore leur pouvoir d'achat.

D'autres envisagent un freinage négocié des augmentations de salaire contre le maintien ou la création d'emplois. Un économiste, dans un grand journal du soir, déclarait récemment, à l'encontre de cette hypothèse, que «*même si le coût du travail (salaire + charges) était ramené à zéro, aucun poste ne serait créé si aucun besoin réel n'est à satisfaire*».

Comme on le voit, les diverses propositions ne concernent que peu de chose, si on en compare le résultat prévisible à l'ampleur du problème posé. Il ne s'agit pas seulement de réduire le nombre de licenciements dans une entreprise en difficulté ou au sein d'une branche industrielle, bien que ce soit tout à fait estimable, il est nécessaire de créer des postes de travail pour donner du travail à ceux qui en sont dépourvus.

L'idée de partage du travail ne serait-elle qu'un attrape-nigaud démagogique, lancée comme un os à ronger aux chômeurs et aux RMIstes par les conseillers en communication du patronat ? Ainsi formulée, la revendication s'adresse surtout aux salariés plutôt qu'au patronat ou au gouvernement, et elle donne à ces derniers, qui sont les vrais responsables de l'actuelle situation économique, un rôle d'arbitre ou de médiateur, focalisant la pression morale sur les individus pourvus d'un emploi.

Peut-être ceux qui l'ont élaborée avaient-ils en tête cet objectif-là. Les penseurs du patronat savent bien que la seule solution réside dans tout à la fois une réduction massive du temps de travail afin de dégager des postes de travail réels, un maintien du pouvoir d'achat pour ne pas faire chuter la demande intérieure et, enfin, un accroissement significatif des allocations affectées aux chômeurs, en pouvoir d'achat et en durée. Le vrai partage du travail, c'est la réduction générale de l'horaire de travail, à la semaine, à l'année et sur la durée de la vie.

Peut-on obtenir ce résultat sans écorner quelque peu les revenus des plus riches, les dividendes et les traitements de ceux qui sont les dirigeants de l'économie et de la politique ? Et quels moyens utiliser pour obtenir un tel partage du travail ?

Jacky Toublet
(gr. Pierre-Besnard)

« CONTRE LE CHÔMAGE PARTAGEONS LE TRAVAIL ET LES RICHESSES »

Conférence-débat avec JACKY TOUBLET

VENDREDI 4 JUIN - 20 H
ESPACE JEMMAPES
salle de la Rotonde
116, quai de Jemmapes
(canal Saint-Martin)
75010 PARIS

Ecoutez la voix sans maître de la Fédération anarchiste
RADIO LIBERTAIRE
89.4 FM

Les ventes du « Monde libertaire » dans le 19e arr.

Groupe La Villette
Métro Crimée
(angle rue de Flandre et rue de Crimée)
vendredi de 18 h à 19 h

Groupe Pierre-Besnard
Marché de la place des Fêtes
dimanche de 10 h 30 à 12 h

• • •

Pour nous contacter...

Groupe La Villette
« Bagaudes »
66, avenue Secrétan
75019 Paris

Groupe Pierre-Besnard
c/o Librairie du Monde Libertaire
(siège de la Fédération anarchiste)
145, rue Amelot
(M° Oberkampf)
75011 Paris

Le 19e manque d'animateurs scolaires

DEPUIS DÉJÀ PLUSIEURS décennies, Paris se vide lentement, mais inexorablement, de ses classes populaires. La petite industrie a disparu du paysage parisien et l'artisanat est en passe de subir le même sort. Quelques ilôts prolétaires subsistent encore, survivances du Paris ouvrier d'autrefois.

Le 19e arrondissement est l'un d'eux et sa population est, encore, pour une large part constituée de ce que l'on appelle avec un certain cynisme du côté du pouvoir, « les classes défavorisées ». Plusieurs zones d'éducation prioritaires (ZEP) y ont été créées.

« L'égalité des chances au départ de la vie » étant ce qu'elle est, l'effort pédagogique y est nécessairement plus contraignant qu'ailleurs. De nombreuses nationalités y coexistent ainsi, avec une population française soit-disant « de souche ». Les activités extra-scolaires ou péri-scolaires (animation des centres de loisirs, des cantines...) exigent, donc, pour fonctionner avec un minimum d'harmonie, des personnels en nombre suffisant et peut-être plus motivés qu'ailleurs, compte tenu des conditions précaires de travail. En clair, plus d'animateurs et un soutien accru (y compris financier) qui leur permettrait de plus s'impliquer dans leur fonction.

Or, le mode de gestion, par la Ville de Paris, de ses effectifs d'animateurs, a eu des conséquences particulièrement néfastes sur ce quartier.

Selon les textes administratifs, les vacataires d'animation (dépendant de la municipalité) ne peuvent pas travailler plus de 1014 h par an. Au-delà, ils cessent d'être vacataires et doivent donc se voir « offrir » des contrats à durée déterminée. De nombreux vacataires effectuant plus de 1014 h par an, la Ville de Paris se trouvait dans l'illégalité par rapport aux textes.

2000/2500 F de revenus

C'est dans ce contexte que survint, l'année passée, une grève, très suivie, des animateurs, avec pour principales revendications : l'obtention d'une prime spécifique et la mise en application des textes administratifs. Application qui, dans l'esprit des animateurs du mouvement, aurait dû se traduire par un accroissement des titularisations et des contrats à durée déterminée et donc une augmentation des effectifs.

Malheureusement, la Ville de Paris trouva un biais particulièrement pervers pour se mettre en accord avec la loi. Qu'on en juge : désormais, plus aucun animateur vacataire ne dépasserait les sacro-saintes 1014 heures annuelles ! Et pour éviter de créer des postes fixes, on allait recruter de nouveaux vacataires. Résultat : de nombreux vacataires qui arrivaient à « vivoter » avec un salaire avoisinant le SMIC se retrouvèrent brutalement avec des revenus mensuels de 2000/2500 francs. Beaucoup de ceux pour qui l'animation scolaire était un emploi à plein temps et qui grâce à leur présence prolongée avaient pu être intégrés dans la communauté éducative, dans les « projets d'école » se virent contraints d'abandonner.

Les conditions particulières du 19e arrondissement et sa nature même de *melting pot* requérant des animateurs une implication personnelle plus importante que dans d'autres quartiers plus « favorisés », celui-ci fut particulièrement touché par la désaffection. Deux mille francs par mois pour un travail exigeant un engagement personnel au sein de milieux scolaires parfois « difficiles », c'était demander beaucoup d'abnégation.

Aux vacataires d'animation ancrés dans l'espace et la durée, se substituent donc de plus en plus des occasionnels (étu-diants, ...) pour des missions allant de quelques heures à quelques jours, au gré de leur disponibilité ou des fantaisies de l'administration. Il va sans dire que leur intégration dans la vie des écoles, dans les « projets d'écoles » est impossible et que les actions éducatives s'en trouvent entravées.

A la très forte demande de la part des animateurs, vacataires ou non, d'une reconnaissance de leur profession avec les moyens d'action que cela implique, la Ville de Paris n'a su répondre que par une marginalisation encore accrue.

Guil
(groupe Pierre-Besnard)

DES PROJETS POUR L'ARRONDISSEMENT

Les grands travaux de la municipalité

La municipalité du 19e arrondissement ne manque pas d'imagination en matière d'urbanisme. Plusieurs opérations sont en gestation, notamment dans le triangle formé par la place Stalingrad, la porte de la Villette et la porte de Pantin.

Trois projets sont annoncés officiellement et ont fait l'objet de réunions dites de concertation entre riverains et municipalité :

— l'un concerne les magasins généraux (l'incendie de l'un d'entre eux, il y a quelques années, demeure toujours suspect).

La Ville de Paris souhaiterait libérer ce bâtiment de ses occupants, l'argument invoqué étant la remise aux normes de sécurité. Le droit de préemption a manifestement été déjà réalisé puisqu'un certain nombre d'ouvertures sont murées.

Contrairement aux promesses de conserver dans ce bâtiment des ateliers d'artistes, il semblerait que la Ville s'oriente actuellement vers un espace de bureaux.

— Un autre prévoit l'élargissement de la rue de l'Ourcq (avec terre-plein central) entre la rue de Flandre et l'avenue Jean-Jaurès. Le motif invoqué par la mairie est l'amélioration de la fluidité de la circulation : la rue de l'Ourcq n'est pourtant pas célèbre pour ses embouteillages !

Plusieurs logements ont d'ores et déjà été préemptés par la mairie, qui use de ce droit afin de récupérer les immeubles devant être démolis. Quelques immeubles ont déjà été rasés, à leur place ont été construits des immeubles neufs. Pourtant, les immeubles de la rue de l'Ourcq sont tous en bon état, sauf le n° 30, dont le propriétaire ne juge pas nécessaire d'effectuer l'entretien courant. Et ce propriétaire n'est autre que la Ville de Paris, qui mure les appartements au fur et à mesure du départ des locataires (par ailleurs, certaines familles sont logées rue de l'Ourcq dans des appartements trop petits ; ceux du n° 30 sont dans l'ensemble assez vastes).

Les habitants de la rue de l'Ourcq ont créé une association dès que le projet a été rendu public. Cette association, le Comité de la rue de l'Ourcq (CRO), rassemble tous ceux (habitants de la rue et du quartier) qui veulent défendre leur cadre de vie, leur logement, leur quartier.

Le projet de la rue de l'Ourcq a été annoncé « gelé » en pleine période de promesses électorales, la vigilance doit donc être maintenue.

— Le dernier projet en date concerne la rue de Flandre (de la place de Stalingrad jusqu'à la Villette). Une réunion de « concertation » s'est tenue le 6 avril à l'école de la rue Barbanègre. Environ 300 personnes s'étaient déplacées pour écouter M. Bulté (adjoint au maire chargé de l'aménagement urbain, de la construction et des implantations industrielles) présenter ce projet pour le moins ambitieux.

La volonté de la mairie est en effet d'élargir la rue de Flandre à 50 mètres pour aménager six voies de circulation (avec terre-plein central). Le but de la municipalité n'est, semble-t-il, pas l'amélioration de la circulation mais une opération visant à redonner une « identité » à la rue de Flandre. Un tract municipal remis à chaque participant se termine ainsi : « *La rue sera devenue mâture, l'égale des grandes avenues parisienne les plus connues. Elle aura trouvé son image sobre, de tradition et de renouveau* ».

Aux riverains qui faisaient remarquer divers problèmes (notamment le bruit engendré pas ces six voies de circulation, le danger pour les enfants et les personnes âgées), M. Bulté répondait que ce projet visait au « *mieux être de la population* » (contre son gré, sans doute !) et concluait la réunion en notant une « *certaine contestation* », mais l'intérêt public doit dominer...

Les habitants du quartier, pensant que la réunion avait pour objet de demander leur avis, ont bien émis quelques propositions : quatre voies au lieu de six ; pas de terre-plein central mais des trottoirs plus larges ; des pistes cyclables ; l'augmentation des commerces de proximité (il faut souligner que dernièrement la boulangerie « Au Pierrot de Flandre » a fermé, que des commerçants de la rue de l'Ourcq ont eu leur loyer multiplié par deux, voire trois), mais la vie sociale d'un quartier n'est décidément pas considérée comme relevant de l'intérêt public aux yeux de la municipalité du 19e arrondissement.

Brigitte
(groupe de la Villette)

DÉCOUVREZ GRATUITEMENT
« LE MONDE LIBERTAIRE » HEBDO
ABONNEMENT A QUATRE NUMÉROS

Nom.....
Prénom.....
Adresse.....
Code postal..... Ville.....

A adresser à :
BAGAUDES, 66, avenue Secrétan, 75019 Paris

le monde libertaire

Rédaction-Administration
145, rue Amelot
75011 Paris.
Tél. : (1) 48.05.34.08.
FAX : (1) 49.29.98.59.

Bulletin d'abonnement

Tarif

		France (+ DOM-TOM)	Sous pli fermé (France)	Etranger
1 mois	**5 n°**	❑ **35 F**	❑ **70 F**	❑ **60 F**
3 mois	**13 n°**	❑ **95 F**	❑ **170 F**	❑ **140 F**
6 mois	**25 n°**	❑ **170 F**	❑ **310 F**	❑ **250 F**
1 an	**45 n°**	❑ **290 F**	❑ **530 F**	❑ **400 F**

Abonnement de soutien : 350 F. Abonnement étranger sous pli fermé : tarif sur demande. Pour les détenus et les chômeurs, 50 % de réduction sur les abonnements de 3 mois et plus en France métropolitaine (sous bande uniquement).

Nom ..... Prénom .....
Adresse .....
Code postal .....Ville .....
Pays .....
A partir du n° .....(inclus).
Abonnement de soutien ❑
Chèque postal ❑ Chèque bancaire ❑ Autre ❑
Virement postal (compte : CCP Paris 1128915 M) ❑
Règlement à l'ordre de Publico à joindre au bulletin.
Pour tout changement d'adresse, joindre la dernière bande de routage.

Rédaction-Administration :
145, rue Amelot, 75011 Paris
Directeur de publication :
André Devriendt
Commission paritaire n°55 635
Imprimerie : La Vigie,
24, rue Léon-Rogé,
76200 Dieppe
Dépôt légal 44 145
1er trimestre 1977

L'UNION RÉGIONALE PARISIENNE DE LA FÉDÉRATION ANARCHISTE
TIENT UNE PERMANENCE CHAQUE SAMEDI DE 14 H A 18 H
AU 145, RUE AMELOT (M° OBERKAMPF), 75011 PARIS.

• • •

ELLE ANIME AUSSI UNE BIBLIOTHÈQUE
CHAQUE PREMIER SAMEDI DU MOIS DE 15 H A 18 H
AU LOCAL DU GROUPE LOUISE-MICHEL « LA RUE »
10, RUE ROBERT-PLANQUETTE (M° BLANCHE OU ABBESSES) 75018 PARIS